



HAL
open science

Vitruve et le traité d'architecture

Philippe Fleury

► **To cite this version:**

Philippe Fleury. Vitruve et le traité d'architecture. XXVIIIe congrès de l'APLAES, APLAES, May 1995, Saint-Etienne, France. pp.65-75. hal-01609512

HAL Id: hal-01609512

<https://hal.science/hal-01609512v1>

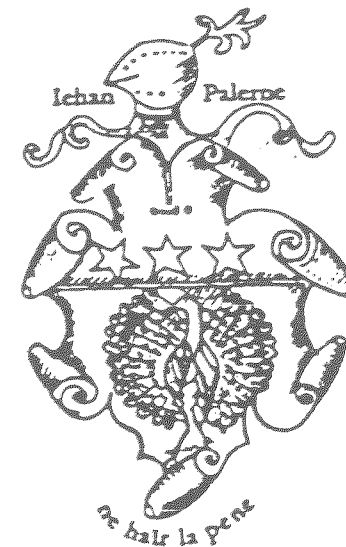
Submitted on 3 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACTES
du
XXVIII^e Congrès A.P.L.A.E.S.

Saint-Etienne, 19-21 mai 1995



Publications de l'Université de Saint-Étienne

1995

VITRUVÉ ET LE TRAITÉ D'ARCHITECTURE

Philippe FLEURY

Dans le domaine scientifique et technique, Vitruve est un des auteurs sur lesquels s'exerce actuellement la plus grande activité de recherche¹. La productivité des études ces dernières années a permis de mieux cerner l'auteur, son oeuvre, le contexte socio-culturel de son activité, ses perspectives. Il est vrai aussi qu'il y avait beaucoup à faire tant cet auteur, important par l'influence qu'il a exercée (surtout à la Renaissance), restait méconnu et souvent mal compris.

Je vais donc essayer de faire devant vous le point sur le personnage et son traité (qui était-il ? quel était son statut social ? pour qui, dans quelle perspective a-t-il écrit ?), essayer également de voir si son oeuvre peut se situer dans une catégorie de genre, entreprise *a priori* malaisée puisque le seul livre que nous lui attribuons, le *De architectura*, est aussi le seul traité sur l'architecture que nous ait laissé l'Antiquité.

* * *

Les moyens d'approcher la connaissance de l'auteur sont de trois ordres : les moyens extra-littéraires (par exemple les inscriptions), les moyens littéraires (externes ou internes au *De architectura*) et l'approche socio-culturelle.

Les moyens extra-littéraires ne nous ont encore rien apporté à ce jour : de nombreuses inscriptions (plus d'une quarantaine) portent le nom de *Vitruvius*, mais aucune ne peut être mise en relation sûre avec notre auteur. L'aire de répartition de ces inscriptions va de Vérone à l'Afrique du Nord avec une concentration particulière dans cette région, mais aussi dans la Campanie et le Latium.

Parmi les textes littéraires, jusqu'au Ve siècle *p.C.*, seulement cinq auteurs mentionnent son nom. Pline le cite dans

1. Cf. Ph. FLEURY, "Les textes techniques de l'Antiquité. Sources, études et perspectives", *Euphrosyne* 18, 1990, 359-394.

l'index des *auctores* du livre XVI (sur les arbres), du livre XXXV (sur la peinture et les couleurs) et du livre XXXVI (sur les pierres). Frontin parle d'un calibre étalon "introduit, pensent certains, par Agrippa, d'autres pensent par des fabricants de tuyaux de plomb et l'intermédiaire de l'architecte Vitruve"². Cétius Faventinus, au début du III^e siècle, le résume³. Servius explique l'étymologie des mots *ostium* et *aditus* en se référant à Vitruve⁴. Sidoine Apollinaire, dans deux lettres différentes, se sert du nom de Vitruve pour symboliser l'architecte par excellence⁵. Ces témoignages apportent en fait peu de renseignements (ils posent même parfois un problème : nous ne voyons pas, par exemple, à quel passage de Vitruve renvoie Servius). Ils indiquent simplement qu'à partir au moins du début du III^e siècle Vitruve devient une référence en matière d'architecture et l'on sait combien cette notoriété ira croissant au Moyen Âge.

C'est du texte lui-même que nous tirons la majeure partie de nos renseignements et, heureusement, il contient plusieurs indices qui, rassemblés, permettent de dessiner un portrait cohérent bien qu'encore flou. La préface du Livre VI⁶ notamment, souvent

2. Aq. 25,1 : *postea modulus, nec ab uncia nec ab alterutro digitorum accipiens, inductus, ut quidam putant, ab Agrippa, ut alii, a plumbariis per Vitruuium architectum, in usum Urbis — exclusis prioribus — uenit, appellatus nomine.*

Aq. 25,2 : *Qui autem Agrippam auctorem faciunt dicunt quod..., qui Vitruuium et plumbarios, ab eo quod...*

3. Cétius Faventinus commence par ces mots : *De artis architectonicae peritia multa oratione Vitruuius Pol(l)io aliique auctores scientissime scripsere.* Voir H. PLOMMER, *Vitruvius and Later Roman Buildings Manuals*, Cambridge, Univ. Pr., 1973

4. Servius, *ad Aen.* 6,43 : *Vitruuius, qui de architectonica scripsit., ostium dicit per quod ab aliquo arcemur ingressu, ab obstando dictum, aditum ab adeundo, per quem ingredimur.*

5. Ep. 4,3,5 : *... quaeque, si fors exigit, tenere non abnuat cum Orpheo plectrum, cum Aesculapio baculum, cum Archimede radium, cum Perdice circinum, cum Vitruuio perpendiculum...*

Ep. 8,16,10 : *Venaris, aedificas, rusticarisne ? an horum aliquid unum ? an singula uicissim ? an pariter et cunctim ? Sed de Vitruuio siue Columella, seu alterutrum ambosue sectere, decentissime facis. Potes enim utrumque more quo qui optimo, id est cultor aliquis e primis architectusque...*

6. Vitr. 6, pr. 4-7 : "C'est pourquoi je témoigne et garde une reconnaissance aussi vive qu'infinie à mes parents qui, approuvant cette loi athénienne, m'ont formé à un art dont la pratique correcte exige la connaissance de la littérature et l'étude

citée, est particulièrement importante en ce qu'elle nous donne à la fois des éléments biographiques et les "raisons d'écrire de l'architecte" pour reprendre le titre d'un article d'A. NOVARA⁷. De ce long texte nous apprenons que ses parents se sont souciés de son éducation et qu'il a ainsi acquis une culture encyclopédique, qu'il a été peu connu, qu'il se considère bien lui-même comme un *architectus* puisqu'il parle des *ceteri architecti*. D'après les autres passages du *De architectura*, rien ne permet d'affirmer qu'il eut une clientèle privée, mais il fait état de ses activités d'*architectus* public dans trois domaines : l'artillerie, la construction d'édifices publics et l'adduction d'eau (ce dernier point étant peu assuré) ; en 1, pr. 2, nous avons le témoignage qu'il s'est occupé de fournir et de maintenir des machines de jet pour l'armée ; d'après 5, 1, 6-10, nous savons qu'il a construit une basilique à Fano, à 50 km au NW d'Ancône⁸ (à laquelle on peut ajouter la construction d'édifices en général selon l'interprétation donnée au *de eo* de 1, pr. 2) ; en 8, 6, 2, il fait une furtive allusion à l'établissement d'un système de répartition des eaux urbaines.

C'est aussi du texte que nous tirons les éléments de datation, mais leur interprétation n'est pas simple. Prenons un exemple : le temple de Cérès que nous savons détruit par un incendie en 31 a.C. et dont la reconstruction ne fut achevée que sous Tibère est mentionné en 3, 3, 5 comme un temple existant encore ; puisque d'autres indices ne nous permettent pas de descendre jusqu'au règne de Tibère, force est d'admettre que cette notice fut rédigée avant 31 (qu'elle soit de Vitruve lui-même ou qu'il l'ait empruntée à un autre auteur, Varron par exemple, ne change pas grand chose) ; or, en 5, 1, 7, Vitruve utilise le titre *Augustus* qui ne fut accordé à Octave qu'en 27. Nous pouvons bien entendu admettre une mauvaise leçon ici et lire *angustus* (c'est la seule occurrence du

encyclopédique de toutes les sciences. Ayant donc acquis, grâce à la sollicitude de mes parents et à l'enseignement de mes maîtres, un fonds abondant de connaissances, et trouvant du plaisir dans les lettres, les arts et les ouvrages descriptifs qui leur sont consacrés, je me suis procuré des biens spirituels... Loin de m'être appliqué à tirer de l'argent de mon art, j'ai jugé bon de rechercher l'estime dans la pauvreté plutôt que le déshonneur dans l'opulence. Voilà pourquoi je suis fort peu connu. Néanmoins la publication de ces volumes me fera connaître, je l'espère, de la postérité elle-même".

7. "Les raisons d'écrire de Vitruve ou la revanche de l'architecte", *BAGB* 1983,3 p. 284-308.

8. Octave y envoya des vétérans, peut-être vers 30 a.C.

mot *augustus* dans le *De architectura*), mais il est très probable en fait que la rédaction des notices du traité couvre une période de temps assez large, avec une possible variation des perspectives entre le début et la fin, et cela ne rend pas aisé une datation précise. Sans reprendre ici l'ensemble de la discussion, disons que cette période peut raisonnablement se situer entre 35 et 25 a.C. Pour l'affirmer, nous ne nous appuyons pas sur des *terminus ad quem* et *a quo* précis mais sur une convergence d'indices obtenus à partir de quatre types d'observation : l'examen de la dédicace, l'étude des monuments et des auteurs cités, celle des techniques de construction ou des types de bâtiments évoqués, celle enfin du contexte intellectuel. En résumé⁹, il ne fait guère de doute que l'ouvrage est dédié à Octave, nommé *Imperator Caesar*, au plus tôt après le triomphe de 29 ; les monuments ne sont pas cités dans un état postérieur à celui des années 27-23 a.C.¹⁰ ; aucun des auteurs cités (du moins pour ceux qui sont identifiés avec sûreté) n'est postérieur à Varron, mort en 27 ; les techniques de construction ou les types de bâtiments évoqués nous reportent à l'époque hellénistique et tardo-républicaine ; le contexte intellectuel est celui de la fin de la République (les rapprochements avec Lucrèce et Cicéron par exemple sont frappants).

Reste, pour cerner notre auteur (dans la ligne de ce que nous venons d'appeler le "contexte intellectuel"), l'approche socio-culturelle. Il revient à P. GROS le mérite de l'avoir tentée de façon précise au colloque de Rome en 1993 et c'est original parmi les travaux de ces dernières années. P. GROS part d'une idée de N. PURCELL¹¹ rangeant Vitruve dans la classe des *apparitores* et faisant de lui plus précisément un *decurialis scriba armamentarius*.¹² Il approfondit cette idée et tente de l'appuyer

9. L'argumentation est développée dans Vitruve, *De architectura. Livre I*, texte établi, trad. et comm. par Ph. FLEURY, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. XVI-XXIV.

10. Pour compléter notre introduction au *Livre I* sur ce point, voir Vitruve, *De architectura. Livre III*, texte établi, trad. et comm. par P. GROS, Paris, Les Belles Lettres, 1990, p. LXXIV.

11. N. PURCELL, "The apparitores : a study in social mobility", *Papers of the British School at Rome*, 51, 1983, 125-173.

12. Sur la question des structures sociales aux frontières de l'ordre équestre, voir Cl. NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine*, t.1 : *Définitions et structures sociales*, Paris, 1966 et S. DEMOUGIN, *L'ordre équestre sous les Julio-*

sur le traité. Rappelons que le nom d'*apparitores* désigne de façon générique les assistants des magistrats romains : scribes (*scribae*), messagers (*uiatores*), licteurs (*lictiores*), hérauts (*praecones*). Ces "hauts fonctionnaires" devaient leur rétribution à un magistrat particulier mais ils appartenaient aussi à un corps constitué, une *decuria*, susceptible de servir n'importe quel magistrat d'un certain rang. La notice de 1, pr. 2 s'applique bien à ce statut : "...C'est pourquoi je fus chargé avec M. Aurélius, P. Minidius et Gn. Cornélius de la fourniture et de l'entretien des balistes, scorpions et autres machines de jet et avec eux je reçus des gratifications (*commoda*) ; après me les avoir d'abord accordées, tu en continues le renouvellement (*recognitionem*) sur la recommandation (*commendatio*) de ta soeur"¹³. Chacun sent bien que les mots *commoda*, *recognitio*, *commendatio* renvoient à des réalités précises : on peut supposer Vitruve d'abord *apparitor* sous César, puis "renouvelé"¹⁴ par Octave sur recommandation d'Octavie. Cette hypothèse rend compte de certaines caractéristiques de l'oeuvre sur lesquelles nous reviendrons dans la deuxième partie, avec notamment en position centrale la notion de service, mais service à l'adresse d'un haut magistrat.

* * *

L'oeuvre est en effet apparemment paradoxale, oscillant, aux yeux des modernes, entre le livre technique et le livre spécialisé, entre l'ouvrage de vulgarisation et l'ouvrage scientifique. Mais avant de lui chercher des référents, de lui appliquer des

Claudiens, Coll. de l'E.F.R. 108, Paris/Rome, De Boccard/"L'Erma" di Bretschneider, 1988.

13. 1, pr. 2 : *Itaque cum Marco Aurelio et Publio Minidio et Cnaei Cornelio ad apparitionem ballistarum et scorpionum reliquorumque tormentorum *et *eorum refectionem fui praesto et cum eis commoda accepi, quae, cum primo mihi tribuisti recognitionem, per sororis commendationem seruasti*. Je donne ici ma propre traduction. L'interprétation de P. GROS ("Munus non ingratum. Le traité vitruvien et la notion de service", *Le projet de Vitruve*, actes du colloque international, Rome, 26-27.3.1993, Coll. de l'E.F.R. 192, Paris/Rome, De Boccard/"L'Erma" di Bretschneider, 1994, p. 75-90), que je donne également dans les notes de mon édition, est sensiblement différente, mais, si les divergences ont de l'importance pour interpréter les nuances du passage, elles n'influent pas sur l'hypothèse proposée ici.

14. Sur le sens technique de *recognitio*, voir par exemple S. DEMOUGIN, *op. cit.*, p. 150-155.

critères de classification (modernes ou anciens), il faut l'examiner pour elle-même, sans *a priori*.

Le *De architectura* se compose de dix livres. L'ensemble est divisé par Vitruve lui-même en trois parties¹⁵ de longueurs très inégales : livres I à VIII pour l'*aedificatio*, livre IX pour la *gnomonice*, livre X pour la *machinatio*. Les livres IX et X ne posent pas de problèmes particuliers si l'on veut bien se souvenir que la traduction propre d'*architectus* serait plutôt "ingénieur" qu'"architecte" au sens moderne du terme. Pour ne prendre que trois exemples répartis chronologiquement du VI^e siècle *a.C.* au IV^e siècle *p.C.*, Chersiphron, l'architecte du temple de Diane à Ephèse s'est préoccupé lui-même du problème mécanique du transport des colonnes¹⁶, Apollodore de Damas, l'architecte du forum de Trajan, ne nous a laissé qu'un ouvrage de poliorcétique, Ammien Marcellin donne le nom d'*architectus* à un ingénieur militaire chargé du réglage des machines de jet¹⁷. La construction des cadrans solaires ou des machines n'a donc pas une place étrange dans un traité *De architectura*. La place du livre VIII sur l'hydraulique et l'hydrologie est plus difficile à situer. D'après le plan de Vitruve il appartient à l'*aedificatio* et s'y rattachent en effet les questions relatives à l'édification des puits, des citernes, des aqueducs, mais, comme L. CALLEBAT l'a montré dans l'introduction de son édition¹⁸, il apparaît plutôt comme un livre de transition entre les techniques du constructeur proprement dit et celles de l'ingénieur. Les livres I à VII traitent successivement de la formation de l'architecte, de l'urbanisme, des matériaux, des temples et autres bâtiments publics, des maisons, des revêtements et de la décoration.

Le traité commence par une préface générale, avec la dédicace au prince, et chaque livre possède sa propre préface dans la tradition scientifique et technique. J.M. ANDRÉ a montré leur

15. 1, 3, 1 : *Partes ipsius architecturae sunt tres : aedificatio, gnomonice, machinatio.*

16. Vitr. 10, 2, 11.

17. 24, 4, 28.

18. Vitruve, *De architectura. Livre VIII*, texte établi, trad. et comm. par L. CALLEBAT, Paris, Les Belles Lettres, 1973, p. VII-X.

rôle rhétorique¹⁹. Les articulations du traité sont bien marquées, au début et à la fin de chaque livre : chacun se termine notamment par une indication de composition (rappel de ce qui précède, annonce de ce qui va suivre).

Le traité est donc soigneusement structuré, avec un effort "littéraire" évident mais pour qui et pour quoi est-il écrit ? Nous avons déjà répondu partiellement à la question dans la première partie, si nous acceptons l'hypothèse d'un Vitruve *apparitor* : il écrit évidemment pour le magistrat duquel il dépend et en effet, nous l'avons déjà dit, Vitruve s'adresse explicitement à l'*Imperator Caesar*, le dédicataire du livre²⁰. Mais il s'adresse aussi explicitement à tous ceux qui construisent (*aedificantibus*) et à tous les savants (*sapientibus*)²¹. Dans la préface du livre X il ajoute une autre catégorie de destinataires qui n'était pas *a priori* incluse dans les *aedificantes* : les préteurs et les édiles chargés de l'organisation des jeux²². L'orientation explicite nous dirige donc vers des commanditaires, non vers des exécutants. Lorsque Vitruve dit *aedificans*, il ne pense naturellement pas à l'artisan, ni même à l'architecte ou au maître d'oeuvre qui dirige les travaux, mais à celui qui décide et commande les travaux, c'est-à-dire le chef d'État et les responsables politiques pour les édifices publics ou l'organisation des jeux, le chef de famille pour les édifices privés. Quant au "pour quoi ?", Vitruve paraît en fait avoir suivi concurremment deux perspectives contradictoires : une perspective utilitaire²³ et une perspective culturelle. Dans la première perspective, il cherche à être utile à ses lecteurs et leur donne des indications pratiques, brèves mais précises, dans la deuxième perspective, il cherche à les informer et à leur faire comprendre les

19. J.M. ANDRÉ, "La rhétorique dans les préfaces de Vitruve. Le statut culturel de la science", *Filologia e forme letterarie*, studi offerti a F. Della Corte, vol. 3, Univ. degli studi di Urbino, 1988, p. 265-289.

20. 1, *pr.* 1.

21. 1, 1, 18 : *polliceor... his uolunibus non modo aedificantibus, sed etiam omnibus sapientibus cum maxima auctoritate me sine dubio praestaturum.*

22. 10, *pr.* 4.

23. Je n'entends pas ici "utilitaire" au sens d'A. NOVARA ("Les raisons d'écrire de Vitruve ou la revanche de l'architecte", *BAGB* 1983,3 284-308) ; pour elle (et elle a probablement raison) Vitruve a une perspective utilitaire d'ensemble pour l'humanité : son oeuvre est utile aux hommes (*munus non ingratum*) aussi bien dans son aspect pratique que dans son aspect théorique.

principes, non la réalisation. Ces deux perspectives vont dans des sens opposés car la réflexion sur des principes scientifiques ne sera pas très utile pour celui qui voudra faire réaliser une machine ou orienter les rues d'une ville, les mesures précises qui sont parfois données ne serviront à rien pour celui qui voudra comprendre les effets d'un mécanisme ou une loi naturelle. Par exemple, à quoi servira à celui qui veut faire employer des machines de soulèvement sur un chantier qu'il a commandé de savoir que c'est sur l'association des principes du cercle et de la ligne droite que repose le principe de la poulie²⁴. A l'inverse la lecture des dimensions de chaque pièce ou des tables de calibrage pour la baliste ennuiera profondément celui qui cherche à comprendre le principe de fonctionnement d'une machine de jet²⁵. Pourtant les deux perspectives sont constamment revendiquées avec toutefois une hiérarchie : la réflexion théorique vient généralement en second lieu dans l'ordre d'exposition de Vitruve, mais elle vient aussi en second lieu sous le rapport de l'insistance. La perspective culturelle elle-même est généralement réduite à des objectifs pratiques. C'est particulièrement frappant dans le chapitre I du livre I où l'idéal de formation encyclopédique de l'architecte est sans cesse orienté vers l'utilité. Il est parfois dit des intentions de Vitruve que c'est un praticien qui voudrait élever son art au-dessus du vulgaire par des digressions scientifiques. Je pencherais plutôt pour un homme persuadé de l'intérêt de la connaissance scientifique, mais qui craindrait que cette connaissance ne puisse pas passer pour elle-même dans la perspective de son travail et qui prendrait soin de l'"habiller" d'aspects pratiques en rappelant sans cesse que sa perspective est utilitaire et que la connaissance scientifique est utile et avantageuse pour celui qui la possède. Il y a là un paradoxe qui mérite d'être posé et cette lecture rend compte de bien des aspects du *De architectura*. Il suffit de voir, au début du livre X, comment Vitruve prend soin de rattacher ce livre aux précédents et aux problèmes de l'*aedificatio* avec l'énoncé de la loi d'Éphèse sur les devis des architectes et la conclusion de la préface : la construction et l'organisation des spectacles exigent l'emploi de machines, donc il faut que le commanditaire soit instruit du fonctionnement des machines. Ce lien est de toute évidence

24. Vitr. 10, 3.

25. Vitr. 10, 11.

artificiel car, à partir du chapitre 4 sur les machines pour élever l'eau, il n'y a plus de lien avec l'*aedificatio*²⁶.

* * *

Il paraît au premier abord difficile de situer le *De architectura* dans une tradition de genre car il est le seul traité d'architecture conservé sous cette forme. Nous pouvons même dire qu'il s'agit du seul traité d'architecture en tant que tel légué par l'Antiquité puisque l'*Epitome* de Cétius Faventinus n'est que son abrégé et que l'écrit de Julien d'Ascalon au VI^e siècle (*Extrait des lois ou coutumes en usage en Palestine*), récemment mis en valeur par C. SALIOU, est presque exclusivement tourné vers les problèmes juridiques²⁷. Mais une partie au moins du *De architectura* est comparable à des traités conservés : le livre X, traitant de la mécanique, se situe dans la grande tradition des traités de mécanique grecque. Les points communs sont évidents, une partie même du livre X (chapitres 13 à 15) correspond mot pour mot aux chapitres 9 à 26 du *Traité des machines* d'Athénée le Mécanicien, contemporain de Vitruve. Aucun des deux auteurs ne semble avoir suivi l'autre : ils ont plutôt puisé à une source commune, un traité de Πολιορκητικά, une des branches de la mécanique grecque. Celle-ci est en effet représentée essentiellement dans deux domaines civils et trois domaines militaires : les Μηχανικά proprement dits : machines de soulèvement, systèmes de traction, principes des machines (Héron d'Alexandrie), les Πνευματικά, automates fonctionnant avec des systèmes d'écoulement d'eau et utilisant la compressibilité de l'air, machines pour élever l'eau, orgue hydraulique (Philon de Byzance, Héron d'Alexandrie), les Βελοποιικά, machines de jet (Philon de Byzance, Héron), les Μηχανήματα, machines de siège (Biton, Athénée le Mécanicien, Apollodore de Damas), les Στρατηγήματα, les stratagèmes (Énée le Tacticien...) (ces deux dernières parties peuvent être regroupées sous le titre Πολιορκητικά). Or nous

26. Mais voir *supra* sur la possibilité d'une distinction diachronique des perspectives.

27. C.SALIOU, "Iura quoque nota habeat oportet... Une autre façon de traiter de l'architecture : l'écrit de Julien d'Ascalon", *Le projet de Vitruve*, actes du colloque international, Rome, 26-27.3.1993, Coll. de l'E.F.R. 192, Paris/Rome, De Boccard/" L'Erma" di Bretschneider, 1994, p. 213-229.

retrouvons tous ces thèmes au livre X de Vitruve : les chap. 2 et 3 sont ses Μηχανικά, les chap. 4 à 8 ses Πνευματικά, les chap. 10 à 12 ses Βελοποικικά, les chap. 13 à 15 ses Μηχανήματα, le chap. 16 ses Στρατηγήματα. Par cette confrontation nous pouvons voir que Vitruve s'est inséré dans un genre déjà bien codifié (et qui continue après lui), mais nous pouvons aussi mesurer son originalité. Originalité sur le fond : il est le seul à parler du moulin à eau, certains détails de construction de la pompe à eau ou des machines de jet lui sont propres. Mais surtout originalité de forme : il est le seul auteur connu à proposer une "somme mécanique" de ce type. Philon de Byzance, avec sa *Syntaxe mécanique*, a fait autre chose : une collection de monographies, pourrait-on dire, alors que Vitruve a rassemblé tous les sujets en un seul volume. Cette observation, faite pour le livre X, vaut probablement pour l'ensemble du *De architectura*. Notre connaissance des traités antiques sur l'art de construire se limite à des citations (liste d'auteurs donnée par Vitruve dans la préface du livre VII, citations de Pline) et à quelques inscriptions. Cette documentation, exploitée par B. WESENBERG²⁸ et par P. GROS, dans son introduction au livre III de la CUF²⁹, fait apparaître deux types de traités : 1) des monographies sur des constructions particulières. Vitruve cite dans sa liste par exemple les ouvrages de Chersiphron et Metagènes sur le temple de Diane à Éphèse, de Pythéos sur le temple de Minerve à Athènes, d'Hermogènes sur le temple de Diane à Magnésie, etc. B. WESENBERG, suivant J. COULTON et s'opposant à une idée généralement reçue, montre que ces traités précèdent souvent les constructions qu'ils décrivent. Ils doivent être compris comme des programmes de construction, des propositions, mais la renommée de certaines constructions a dû faire qu'ils ont servi ensuite de référence et ont traversé les âges. 2) Des ouvrages généraux sur la perspective, les proportions des temples, l'ordre dorique, l'ordre corinthien, etc. C'est plutôt dans la tradition de ce deuxième type que se trouve Vitruve (encore que l'on trouve aussi chez lui la description d'un bâtiment qu'il a construit : la basilique de Fano), mais son originalité semble être le rassemblement en un recueil unique de sujets traités dans diverses

28. B. WESENBERG, "Zu den Schriften der Griechischen Architekten", *Bauplanung und Bautheorie der Antike, Diskussionen zur archäologischen Bauforschung*, 4, 1984, p. 39-48.

29. *Op. cit.* (n. 10) p. XXXVI-XLII.

Latins, Vitruve est à rapprocher de la tradition encyclopédique représentée par Pline (*Histoire naturelle*) ou Sénèque (*Questions naturelles*), mais avec une perspective de condensé que l'on ne retrouve pas chez ces deux auteurs. Peut-être est-il plus proche du livre consacré à l'architecture dans les *Disciplinarum libri* de Varron ou des livres de Fuficius et de Septimius qu'il cite dans la préface du livre VII, mais nous n'en connaissons que l'existence et si le traité de Vitruve n'est pas tout à fait inclassable, il reste unique dans l'état actuel de nos connaissances.

Cet état actuel des connaissances nous permet donc de poser l'hypothèse suivante : Vitruve est un ingénieur au service de l'État, peut-être un *scriba*, en fin de carrière. Il a servi sous César, puis a suivi le parti d'Octave et a été reconduit dans ses fonctions par Octave grâce à des relations lui permettant d'avoir la recommandation d'Octavie. Dans le cadre de sa fonction il écrit un traité qui rompt avec la tradition du traité d'architecture (tout au moins avec la tradition grecque) : pour reprendre sa propre formule, il rassemble et organise en un corps unique des éléments jusqu'ici épars, avec pour principale ambition celle de servir, servir son prince, servir ses contemporains, servir la postérité. Son entreprise paraît être restée unique dans l'Antiquité (elle est en tout cas la seule de son genre à avoir survécu), mais c'est d'elle que s'inspirera la tradition du traité d'architecture à la Renaissance.

Philippe FLEURY
Université de Caen